

Adresse de la société populaire de La Clayette à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de La Clayette à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0323_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

patriotes, exécution de la loi du 17 septembre v. s. maintien du gouvernement révolutionnaire, protection aux sociétés populaires contre ceux qui voudroient les annéantir et avec elles la République.

Encouragement aux arts et à l'instruction publique, deportation des restes impurs de la famille Capet, voila les mesures que nous croyons nécessaires dans cette circonstance et que nous vous prions de pezer dans votre sagesse.

Représentants! unité et indivisibilité de la République, attachement inviolable à la Convention nationale, seul point de raliement des amis de la liberté et de l'égalité, voila les serments que nous avons faits et que nous soutiendrons jusqu'à la mort.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 202 signatures.

e'

[*La société populaire de La Clayette à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (59)

Citoyens représentants,

C'est avec un plaisir inexprimable que nous avons reçu votre adresse au Peuple français du [18 vendémiaire]. La lecture qui en a été faite plusieurs fois dans le sein de notre société a excité les plus vifs applaudissements et a fait verser des larmes de joie et de reconnaissance; nous y avons reconnu la vérité des principes de justice et de morale que vous y avés si bien scu dépeindre, et qui sont inséparables de la constitution française, oui, citoyens représentants, comme vous nous reconnoissons que la République ne peut se soutenir que par le concours de toutes les vertus, comme vous nous abhorrons, ces hommes qui parlent sans cesse de sang, d'échaffauds, ces patriotes exclusifs et outrés, ces citoyens enrichis par la révolution; ils sont nécessairement les ennemis du peuple, puisqu'après avoir conspiré contre lui, ils n'aspirent qu'à la confusion et à l'anarchie pour y trouver leur salut, eh! qu'ils sont coupables, ceux qui voudroient rétablir le système de terreur, proscrire à jamais par la Convention nationale et par l'opinion publique, mais citoyens représentants, vous n'aurés pas jurés en vain de les poursuivre sans distinction de grades et de fonctions, vous n'oubliés pas que comme organes du peuple, vous avés seuls le droit de faire la loi et vous ne souffrirés pas qu'aucune autorité, aucune fraction de ce peuple, affectant de méconnoître vos pouvoirs, entreprennent de rivaliser avec vous, ce seroit avoir une bien petite idée de notre constitution que de la faire dépendre d'une ou même de plusieurs sociétés particulières, non, elle n'a point une baze aussi fragile. C'est le peuple entier qui doit la former.

(59) C 326, pl. 1420, p. 21.

L'appuyer sur une société qui n'est qu'un atome comparé à l'immensité de ce peuple, c'est ressembler aux indiens qui appuyent le globe sur un éléphant, ainsi donc représentants, vous n'abandonnerés pas à d'autres mains la conduite du vaisseau de la République, ce n'est pas assez pour vous de l'avoir débarassé d'une partie des ennemis dont il étoit environnés. Vous ne devez en quitter le gouvernail qu'après l'avoir rendu au port.

Les membres du comité de correspondance de la société.

GAILLARD, LOUVRIER, GIOTTROY, GUILLOURE.

f

[*La société républicaine d'Epernay à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (60)

La République une et indivisible ou la mort.

Représentants,

Nous avons reçu avec allégresse votre adresse au peuple français, l'entousiasme avec lequel ses lectures réitérées sont entendues prouve que nous ne sommes pas indignes de vos bienfaits.

Oui, représentants, nous sentons les avantages inappréciables d'un gouvernement ou la suspicion n'est plus une source de calamités, ou les loix sont en vigueur ou les propriétés sont sacrées, où l'on sait épargner l'erreur et frapper le crime.

Maintenez le ce gouvernement salutaire. Nous le chérissons tel que vous nous le dépeignez dégagé de toute espèce de vexations; n'ayant d'autre baze que la justice, d'autres colonnes que les vertus.

Restez à votre poste, vous nous l'avez juré. Soyez inexorables pour l'immoralité, maintenez la probité à l'ordre du jour. Vous avez sauvé la patrie, et vous ferez son bonheur.

Pour nous, nous n'avons jamais reconnu d'autre centre que la Convention. Elle sera toujours nôtre unique boussole.

Nous triompherons avec elle, ou nous nous ensevelirions sous ses ruines, et nos derniers cris seroient encore, vive la République, vive la Convention.

Suivent 53 signatures (61).

g'

[*La société populaire de Dol à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (62)

(60) C 326, pl. 1420, p. 23.

(61) L'un des signataires accompagne sa signature de l'exclamation finale : *Oui, vive la Convention.*

(62) C 326, pl. 1420, p. 22.